

Le Congrès de la Fédération régionaliste à Rennes

La Fédération régionaliste française ayant ouvert au cours de l'année 1920, en plusieurs provinces, un vaste referendum, afin d'obtenir sur la question qui l'intéresse l'avis des corps constitués et des sociétés diverses, une revue bretonne, *l'Hermine de Bretagne*, consultée à ce titre, prit l'initiative d'un congrès où elle invita les groupements bretons à venir se prononcer en faveur du maintien de la « Bretagne intégrale ».

Ce congrès s'est réuni à Rennes, les 16 et 17 octobre 1920, en la Grand'Chambre du Parlement de Bretagne, au Palais de Justice. Dans ce décor magnifique, quatre séances se sont tenues, présidées successivement par M. Janvier, maire de Rennes, par M. Demangeat, procureur général, remplaçant le Premier Président empêché, par S. E. le cardinal Dubourg, archevêque de Rennes, par M. Alliez, préfet d'Ille-et-Vilaine.

Dans la première séance, les congressistes entendirent M. Jean Desthieux, délégué de la Fédération régionaliste française, qui leur demanda de formuler des conclusions claires, et M. le marquis de l'Estourbeillon, président de l'Union régionaliste bretonne. Dans la seconde séance, M. Bézier, conservateur du musée géologique de Rennes et président de la Société géologique de Bretagne, exposa avec chaleur les vues de cette société, appuyées sur un rapport de M. Ferronnière, et réclamant la constitution d'une région calquée sur le massif géologique armoricain, c'est-à-dire englobant, outre la Bretagne, les départements de la Manche, de la Vendée, de la Mayenne, ou bien, à défaut de cette grande région, le maintien de l'ancienne Bretagne.

Après lui, M. Chauveau, bâtonnier de l'ordre des avocats, professeur à la Faculté de droit de Rennes, fit remarquer que, de toutes les divisions régionales actuelles (archevêché, corps d'armée, académie, réseaux ferroviaires), le ressort de la Cour d'appel de Rennes est le seul qui comprenne les cinq départements de l'ancienne province; il montra ensuite avec précision les particularités du droit et de la jurisprudence en Bretagne, qui militent en faveur du respect de son intégralité.

Dans la troisième séance, la parole fut donnée au président de notre Société, M. Pocquet du Haut-Jussé qui développa les conclusions votées par l'Assemblée générale de Quimper et

communiqua le rapport de M. Roger Grand, vice-président. Il montra que des causes profondes et non contestables peuvent servir de prétexte à une demande de division de la Bretagne, causes tirées des différences de races et de langues, ou de la séparation de la péninsule en deux versants opposés. Il établit que la plus solide raison à apporter en faveur du maintien de l'intégralité est la raison historique : il a existé pendant des siècles une Bretagne ayant des frontières déterminées, cette province a vécu, a agi, ses habitants ont encore le sentiment de la petite patrie. Ces paroles écoutées avec la plus grande attention par une salle absolument comble furent saluées par des applaudissements prolongés.

M. l'abbé Bossard du Clos, chargé par le ministère de l'Instruction publique du dictionnaire topographique de l'Ille-et-Vilaine, parla de l'Art en Bretagne, il signala en particulier, à propos de la sculpture sur bois, la dynastie des Croizet, de Bruz, fabricants d'armoires, depuis le milieu du XVII^e siècle.

Après lui, le savant doyen de la Faculté des lettres de Rennes, M. Dottin, correspondant de l'Institut, rechercha, avec esprit et finesse, ce que le régionalisme breton peut tirer pour son compte des éléments celtiques. Race celtique ! mais il y en a deux : les petits bruns de Galles et de Bretagne armoricaine, les grands blonds d'Ecosse et d'Irlande ; la nationalité : les Gaulois n'étaient-ils pas aussi Celtes que les Bretons insulaires ? Il y aurait donc en Bretagne actuelle des Celtes à un degré, ce sont les Gallos, mélangés d'éléments hétérogènes, et des Celtes à deux degrés, les Bas-Bretons, renforcés par l'émigration du VI^e siècle. Avec éloquence, M. Dottin réclame l'enseignement dans les écoles de la langue que beaucoup de Bretons parlent sans pouvoir la lire. Que les pouvoirs publics nous accordent le régime bilingue comme la Belgique l'a donné à la Flandre, la Suisse aux cantons romands, et l'Angleterre, elle-même, à l'Irlande.

La dernière séance de la journée fut occupée par une causerie de M. Mocaër, conseiller général du Finistère, et une allocution de M. Bahon-Rault, président des syndicats patronaux de Bretagne.

Le dimanche matin eut lieu la séance de clôture, M. Abel Durand, de Nantes, au nom de la Société d'expansion économique soutint une thèse nouvelle. Avec un grand talent de parole, il réclama une région nantaise comprenant une partie

de la Vendée et de l'Anjou, ou, si l'on préfère, une « plus grande Bretagne » qui embrasserait la région nantaise et l'ancienne Bretagne.

Un vœu en ce sens, déposé par M. Le Mercier d'Erm, ne fut pas pris en considération. Finalement l'ordre du jour suivant fut adopté.

« Le Congrès des associations, groupements et corps constitués de Bretagne, émet le vœu :

Que l'intégralité de la Bretagne (c'est-à-dire des cinq départements actuels) soit respectée, parce que la Bretagne forme un tout géographique, historique, économique, géologique, juridique et judiciaire, qu'elle a un passé qui ne lui permet pas d'être divisée, et qu'elle a besoin, pour se développer, de toutes ses forces morales et de tous ses moyens d'actions économiques ».

Un Comité, chargé d'appliquer le programme du congrès, est composé de MM. Simon, Collin, Mocaër, de l'Estourbeillon, Quilgars, l'abbé Bossard.

Ce congrès fut, sans contredit, un succès pour ses actifs organisateurs et l'on doit en féliciter le directeur de *l'Hermine*, M. Simon, imprimeur, et le rédacteur en chef, M. Maurice Bigot, publiciste. Ils ont obtenu avec la Grand'Chambre du Palais un cadre somptueux ; les autorités civiles et religieuses y sont venues présider les assises du congrès ; des personnalités éminentes y ont pris la parole ; un public nombreux se pressait pour les écouter.

Il nous sera permis toutefois de faire quelques réserves sur les méthodes et les idées du congrès.

Ce congrès n'a pas été libre. Dès l'ouverture, le président annonçait que 360.000 voix individuelles ou collectives, dont le dénombrement ne fut pas expliqué, s'étaient prononcées en faveur du maintien de la Bretagne intégrale, et invita l'assistance à ratifier ce vote si elle le jugeait bon. Si elle ne l'eût pas fait, une énorme majorité restait néanmoins acquise au vœu déposé par le bureau. En outre, le contradicteur de la séance de clôture n'eut pas toute liberté de développer sa thèse en face de l'attitude houleuse de l'assemblée et de l'opposition du bureau.

Ces circonstances sont regrettables car elles enlèveront une partie de leur valeur et de leur portée à des délibérations qui

constituent une des plus belles manifestations d'esprit provincial qui se soient vues en Bretagne.

Pour nous, historiens, la question est simple : nous répétons ce que l'Histoire montre. Peu de pays au monde ont eu des frontières plus stables que la Bretagne. La Révolution, elle-même, les a respectées, d'une certaine manière ; enfin la vitalité de la province, réveillée, depuis lors, à la voix des poètes, s'affirme tous les jours par la création de Sociétés régionales adoptant pour cadre celui de l'ancienne Bretagne. Aller plus loin dépasserait notre mission. Mais quel que soit le caractère de la nouvelle région, le maintien de la Bretagne s'impose, car, à notre avis, ce sont les causes historiques qui contribuent principalement à la formation des patries, des grandes et des petites.

B. P. H.

Dans l'Enseignement

M. Musset, docteur ès lettres, maître de conférences de géographie à la Faculté des lettres de Rennes est nommé, à partir du 1^{er} novembre 1920, professeur de géographie à ladite Faculté (fondation de l'Université).

M. Rébillon, agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Rennes, est nommé, pour l'année scolaire 1920-1921, maître de conférences d'histoire moderne à la Faculté des lettres de Rennes.

M. Letaconnoux, agrégé d'histoire, détaché au lycée Condorcet, est nommé professeur d'histoire au lycée de Rennes, en remplacement de M. Rébillon.

M. Gazotte, agrégé d'histoire, élève sortant de l'Ecole normale supérieure, est chargé, à titre de suppléant, des fonctions de professeur d'histoire au lycée d'Evreux pendant la durée du congé d'inactivité accordé à M. Léon Dubreuil.

M^{lle} Guillerm est maintenue, pendant l'année scolaire 1920-1921, à titre de déléguée pour l'enseignement de l'histoire, au lycée de garçons de Saint-Brieuc.

M. Louis Villat, professeur au lycée de Nantes, a été nommé professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Besançon.
